



Avignon , le jeudi 9 juillet 2015

Objet : compte rendu de la CAPL n°2 réunie le 2 juillet 2014 pour examiner les recours en matière d'évaluation des contrôleurs.

La troisième CAP locale de recours en révision dans le nouveau système d'évaluation, commun aux deux filières s'est tenue le 2 juillet 2015. Rappelons que dans ce nouveau système, le contingentement des bonifications est de 70% des agents notés : 1 mois de réduction pour 50% et 2 mois pour 20 %. Siégeaient pour la parité syndicale la CGT (2 voix), Solidaires (3 voix) et Fo-DGFiP (1 voix). Les 3 organisations ont lu une déclaration liminaire.

En 2015, l'effectif des contrôleurs évalués est de 318 (319 en 2014) pour le département : 298 (300 en 2014) sont à échelon variable et 20 (19 en 2014) sont à un échelon terminal. Pour cette dernière catégorie, ont été utilisées 7 réductions d'un mois (sur un potentiel de 10 !) et 4 réductions de 2 mois. Pour les contrôleurs à échelon variable, la direction a bénéficié de 153 dotations d'un mois (5 de moins qu'en 2014) et de 60 (68 en 2014) dotations de 2 mois. 59 dotations de 2 mois ont été distribuées et 1 mise en réserve pour la CAP locale. 151 dotations de 1 mois ont été distribuées et 2 mises en réserve. Il en ressort que 83 contrôleurs à échelon variable ne sont pas reconnus par une réduction de cadence. Parmi ceux-ci 41 sont à la cadence moyenne et 42 ont eu une mention d'encouragement. De même, 9 contrôleurs à échelon terminal (sur 20 !) ne sont pas reconnus.

La réserve pour la CAP locale est donc de 2 dotations d'un mois et d'une dotation de 2 mois à échelon variable. La CGT a déploré avec les autres organisations la faiblesse de la réserve eu égard au nombre d'agents notés et demandé que soient utilisées toutes les possibilités. Le président, M Sauvonnnet a indiqué que la réserve est déterminée par rapport aux recours de l'année précédente : 6 pour mémoire en 2014 et convenu de la faiblesse de la réserve. La direction sera attentive sur ce point pour l'avenir. M Sauvonnnet a précisé que la dotation de 2 mois attribuée à un contrôleur déjà évalué avec 1 mois de réduction permet de redéployer une réduction d'1 mois et ainsi de satisfaire 4 demandes avec les 3 réserves de la commission.

Le nombre de recours devant l'autorité hiérarchique a été de 17 pour les contrôleurs et 13 ont poursuivi leur recours devant la CAP locale. Ces 13 dossiers ont concerné 2 contrôleurs de 2^{ème} classe et 11 contrôleurs principaux. 8 recours ont concerné l'évaluation et les appréciations (littérales et/ou profil croix). 3 recours ont porté sur la seule évaluation. Les 2 derniers ont eu pour seul sujet les appréciations.

La CGT a défendu 5 dossiers sur 11 , elle a obtenu 2 réductions à un mois et une réduction à 2 mois. Sur les 11 dossiers présentant un recours sur l'évaluation, 4 ont obtenu une réduction d'un mois. S'agissant des 10 recours au titre des appréciations littérales et/ou du profil croix, tous ont été plus ou moins satisfaits par l'amélioration des appréciations littérales et/ou du profil croix.

Ludivine FAURÉ
Fabienne CUER
Bernard SIFFRITT